



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCAION  
**12 JANVIER 2023**

DATE D'AFFICHAGE  
**12 JANVIER 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **17**  
VOTANTS : **18**

**OBJET :**  
**DÉSIGNATION DES**  
**MEMBRES DE LA**  
**COMMISSION**  
**D'APPEL**  
**D'OFFRES.**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Dix-Sept Janvier à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.  
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de  
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusée :

- **Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN,**

### Absents:

- **M. HUSSON,**  
- **Mme VAZ,**  
- **M. MARTIN,**

**Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des  
collectivités territoriales,

Considérant la démission de Monsieur Édouard MAHIEU de ses  
fonctions de Conseiller Délégué et de son mandat de conseiller  
municipal reçu le 21 décembre 2022 en Mairie de LAPALISSE,  
avec une prise d'effet au 31 décembre 2022 en raison d'une  
mutation professionnelle,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la  
commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette  
désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder  
de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui  
des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission  
est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le  
conseil à la représentation au plus fort reste. Toutefois, en  
application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités  
territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque  
poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans  
les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée  
après appel de candidatures, les nominations prennent effet  
immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est  
donné lecture par le maire.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Madame Martine QUATRESSOUS, 1er membre
- Monsieur Jeannot GANTHER, 2ème membre
- Monsieur Gérard BOUCHET, 3ème membre.

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Madame Stéphanie CHERVIN, 1er membre
- Monsieur Jean-Marc BRUNIAU, 2ème membre
- Madame Nicole AUBIN, 3ème membre.

Une seule liste ayant été présentée, sont donc désignés en tant que :

- **délégués titulaires :**

- Madame Martine QUATRESSOUS, 1er membre
- Monsieur Jeannot GANTHER, 2ème membre
- Monsieur Gérard BOUCHET, 3ème membre.

- **délégués suppléants :**

- Madame Stéphanie CHERVIN, 1er membre
- Monsieur Jean-Marc BRUNIAU, 2ème membre
- Madame Nicole AUBIN, 3ème membre.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

25 JAN. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

24 JAN. 2023

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

